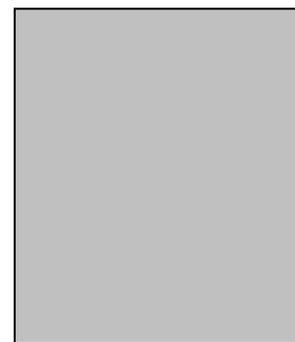


Département
Du Lot

Commune de
ST VINCENT RIVE D'OLT



ELABORATION DU PLAN LOCAL D'URBANISME

5 - ANNEXES

5.1 - ANNEXES SANITAIRES :

5.1.4 - TRAITEMENT DES DECHETS

ELABORATION :

Arrêtée le :
21 mai 2012

Approuvée le :

Exécutoire le :

Atelier Sol et Cite
Gérard FRESQUET-Brigitte FRAUCIEL
Urbanistes OPQU- Architectes dplg
23 route de Blagnac - 31200 TOULOUSE
Faubourg de Narcès - 46800 MONTCUO
Tel : 05.61.57.86.43 - Fax : 05.61.57.97.78
E-Mail : contact@soletcite.com

5.1.4

Commune de ST VINCENT RIVE D'OLT
Notice Traitement des déchets

La commune de ST VINCENT RIVE D'OLT est organisée selon un système de tri sélectif des déchets.

Les déchets ménagers sont répartis en deux types :

- **Déchets à recycler**, ramassés dans les conteneurs, collectés de comme suit :
 - 2 fois par semaine,
- **Déchets non recyclables** :
 - 2 fois par semaine,

ST VINCENT RIVE D'OLT fait partie de la communauté de commune de la Vallée du Lot et du Vignoble qui a dans ses compétences la collecte des ordures ménagères.

Le traitement des ordures ménagères est assuré par le Syndicat Départemental de l'Élimination des déchets (SYDED).

La commune possède 7 collecteurs de verre financés par la communauté de communes et dont le traitement est effectué par le SYDED, puis transféré à Albi pour son traitement.

Les déchets encombrants doivent être déposés dans une benne mise à disposition une fois par mois ou déposé à la déchetterie de Luzech ou tous les mois dans des bennes mises à disposition aux Roques et à Cournou.